

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020**

Convocation le 4 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-D'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs Guillaume BACCON, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

**Était excusé :** Jean-Bernard BENAC qui donne procuration à Fabrice COURTIOL

**Secrétaire de séance :** Florence TISSANDIE-VERGNE

**DON : SOLIDARITÉ AUX VALLÉE DE LA VÉSUBIE, DE LA ROYA ET DE LA TINÉE  
DANS LES ALPES-MARITIMES**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités.

Monsieur Le Maire, propose de faire un don.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPORTE** un don d'un montant de 500€
- **DIT** que cette somme est inscrite au budget 2020 au compte 6713.

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, le jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 13/11/2020  
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
Le 10 novembre 2020  
Le Maire, Raoul Debar

